

Accord
Jostobrota

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (DAO)

**SELECTION D'UN PRESTATAIRE POUR LA CONCEPTION D'UNE
PLATEFORME DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DE DONNEES
MONETIQUES POUR LE GIMAC**

N°...../GIMAC/DG/2026

GIMAC
Services Centraux BEAC
BP . 1917 Yaoundé
Arrivée le 03-06-2026
Enregistré S/N° 649
Sortie le _____

1 DOSSIER D'APPEL D'OFFRE

1.1 CONTEXTE

Le Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC), Groupement d'Intérêt Économique (GIE) regroupant la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC), les Établissements de Crédit de la zone CEMAC ainsi que les Administrations Nationales des Trésors Publics, ayant entamé sa phase de croissance, il est donc important de produire, traiter et d'analyser des données de qualité afin d'optimiser les prises de décisions stratégiques au sein des organes décisionnels. C'est dans cette optique que la mise en place d'un système fiable de collecte de données monétiques (carte et mobile) auprès de ses membres a été instruite en priorité pour cette année 2026.

1.2 INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES ET CONDITIONS GENERALES

1.2.1 INFORMATIONS PRELIMINAIRES

Les soumissionnaires sont tenus d'adhérer à l'ensemble des dispositions du présent dossier d'appel d'offre et doivent prendre connaissance avec la plus grande attention de toutes ses pièces constitutives.

1.2.2 DEPENSES LIEES A LA SOUMISSION

Les soumissionnaires sont responsables de tous les frais liés à l'élaboration et à la présentation de leur proposition ainsi qu'à ceux relatifs aux négociations du contrat.

Le GIMAC n'est nullement tenu d'accepter une quelconque des propositions et se réserve le droit, à tout moment avant l'attribution de celui-ci, d'annuler la procédure de sélection sans encourir de responsabilité envers le soumissionnaire.

1.2.3 PRESTATION ET SERVICES ASSOCIES

De manière plus spécifique, la plateforme devra :

- Permettre aux participants de saisir et/ou transmettre leurs données via une interface web sécurisée.
- Produire des rapports standardisés et personnalisables (tableaux de bord, KPI).
- Assurer une haute disponibilité, sécurité et confidentialité des données.
- Être évolutive pour intégrer de futurs participants ou de nouveaux types de données.

1.2.4 PERIMETRE FONCTIONNEL

1) Gestion des Accès et Utilisateurs

- Interface forte d'authentification ;

- Gestion des rôles et permissions (administrateur switch, administrateur participant, utilisateur standard, auditeur) ;
- Création, suspension, désactivation des comptes par les administrateurs ;
- Journalisation des connexions et des actions sensibles.

2) Saisie et Collecte des Données

- Interface ergonomique pour la saisie manuelle des données d'émission et d'acquisition (formulaires avec validation) ;
- Possibilité de téléversement de fichiers standardisés (CSV, Excel, etc.) avec vérification de format et de cohérence ;
- Option pour une collecte automatisée via API sécurisées (pour les participants équipés) ;
- Visualisation immédiate des données saisies avec possibilité de correction ;
- Historique des soumissions et statut (brouillon, soumis, validé).

3) Traitement et Analyse des Données

- Moteur de calcul configurable pour les KPI définis (exemples : volumes, montants, délais de traitement, taux de succès, taux d'erreur, répartition géographique, etc.) ;
- Capacité à agréger, consolider et croiser les données des participants ;
- Génération automatique de rapports périodiques (quotidiens, hebdomadaires, mensuels) ;
- Traitement par lots et en temps quasi-réel selon la nature des indicateurs.

4) Tableaux de Bord et Restitution

- Tableaux de bord interactifs et personnalisables (par participant, par service, par période, etc.) ;
- Visualisations graphiques (courbes, histogrammes, camemberts, cartes géographiques) ;
- Export des rapports et graphiques en formats standards (PDF, Excel, PNG, etc.) ;
- Interface adaptable aux supports desktop et tablette.

5) Administration et Configuration

- Backoffice pour la gestion des référentiels (liste des participants, type de membres, types d'opération, type d'automates, QR Code, etc.) ;
- Configuration des KPI, seuils d'alerte et règles de calcul ;
- Gestion des cycles de collecte (périodicité, dates de clôture, relances) ;
- Module de supervision de l'activité de la plateforme (données manquantes, erreurs de traitement) ;
- Paramétrage des champs obligatoires.

6) Alertes et Notifications

- Système d'alertes paramétrables (exemple : donnée non soumise dans les délais, KPI en dehors des seuils) ;
- Notifications par email au GIMAC et aux participants ;
- Tableau de bord des alertes pour les administrateurs.

7) Exigences Techniques

a. Architecture et Technologies

- Architecture web moderne, scalable et sécurisée (de type Microservices ou Monolith modulaire) ;
- Front-end : Framework réactif (React, Angular, Vue.js) avec design responsive ;
- Back-end : Langage robuste (Java, Python, .NET Core, Node.js) avec API RESTful ;
- Base de données : Relationnelle (PostgreSQL, MySQL) avec optimisation pour les requêtes analytiques ;
- Serveur d'application et reverse proxy ;
- Solution de stockage sécurisé pour les fichiers uploadés.

b. Intégration et Interopérabilité

- Fourniture d'API documentées (Swagger/OpenAPI) pour permettre des intégrations futures.

c. Sécurité

- Chiffrement des données en transit (HTTPS/TLS 1.3) et au repos ;
- Protection contre les attaques courantes (OWASP Top 10) ;
- Journalisation des audits et traçabilité complète des actions ;
- Sauvegarde automatique et plan de reprise d'activité (PRA) ;
- Conformité aux standards du secteur financier.

d. Hébergement et Performance

- Hébergement dans le Datacenter du GIMAC sur une infrastructure virtualisée ;
- Capacité à gérer la croissance du nombre de participants et des grands volumes de données.

e. Maintenance et Évolutivité

- Documentation technique et fonctionnelle complète ;
- Facilité de déploiement et de mise à jour ;
- Modularité permettant l'ajout de nouvelles fonctionnalités.

8) Contraintes et Spécificités métier

a. Conformité Réglementaire

- Respect des réglementations locales et internationales en matière de données financières ;
- Cloisonnement des données ou des déclarations des chaque participant ;
- Possibilité d'anonymisation ou de masquage des données sensibles.

b. Environnement des Participants

- Les participants ont des niveaux de maturité numérique variables ; l'interface doit rester simple et guidée ;
- Support multilingue (au minimum français et anglais).

c. Calendrier et Données Existantes

- La plateforme doit pouvoir initialiser certains référentiels à partir de données existantes du switch ;
- Prévoir une phase de migration et d'alimentation historique si nécessaire.

1.2.5 LIVRABLES ATTENDUS

a. Durant le Projet

- Spécifications détaillées et maquettes interactives.
- Plan de tests (unitaires, d'intégration, de charge, de sécurité) ;
- Documentation d'architecture technique.

b. À la Livraison

- Application web déployée et opérationnelle ;
- Documentation utilisateur et administrateur ;
- Formation des utilisateurs et des administrateurs.

c. Après la Mise en Production

- Support technique et maintenance évolutive pour une période définie (à préciser dans l'offre) ;
- Corrections de bugs et mises à jour de sécurité.

1.2.6 FRAUDE, CORRUPTION ET MANŒUVRE FRAUDULEUSE

Toute tentative d'un soumissionnaire visant à obtenir des informations confidentielles ou à influencer les membres de la commission des marchés lors de la procédure d'examen des offres entraîne le rejet de sa proposition ou soumission.

Le titulaire d'un marché doit agir en toute circonstance avec impartialité et loyauté conformément au code de déontologie de sa profession.

Le titulaire du marché ou son personnel ainsi que toute personne agissant en son nom et / ou pour son compte ne peut exercer d'activité ou recevoir des avantages qui soient susceptibles de créer un conflit d'intérêt avec ses obligations dans le cadre de ce marché.

Le titulaire doit s'abstenir de toute relation susceptible de compromettre son indépendance ou celle de son personnel.

Le GIMAC se réserve le droit de suspendre ou d'annuler, à tout moment, un marché quelle que soit l'étape si des pratiques de corruption sont découvertes. Il faut entendre par pratique de corruption toute proposition de donner ou de consentir à offrir à quiconque un paiement illicite, un cadeau, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché.

Toute offre sera rejetée et tout contrat annulé dès lors qu'il sera avéré que l'attribution du marché ou son exécution aura donné lieu au versement de commissions ou de frais illicites.

Les sociétés ayant payé des commissions ou frais illicites sur les marchés du GIMAC, outre l'annulation de leurs contrats, seront exclues de manière temporaire ou permanente des marchés du GIMAC en fonction de la gravité des faits avérés.

1.2.7 PROPOSITION UNIQUE

Chaque soumissionnaire figurant sur la liste restreinte ne peut soumettre qu'une seule proposition, soit à titre individuel, soit à titre de partenaire d'un Groupement d'entreprises.

Dans le cas où un prestataire soumet plus d'une proposition (sauf en qualité de sous-traitant ou dans le cas de variantes autorisées ou sollicitées), l'Acheteur se réserve le droit de rejeter toutes les propositions auxquelles il aura participé. Toutefois, ceci n'exclut pas la participation d'un même sous-traitant, y compris les Experts individuels, à plus d'une proposition.

2 DOSSIER DE SELECTION

2.1 COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier est constitué des sections suivantes :

- Dossier d'appel d'offre ;
- Modèle de lettre de soumission.

2.2 DIFFUSION DU DOSSIER DE SELECTION

Le dossier de sélection est transmis par voie électronique à tous les soumissionnaires retenus.

2.3 PREPARATION DES OFFRES

Langue de l'offre : la langue de l'offre est le français.

2.4 DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

2.4.1 DOSSIER ADMINISTRATIF

Le dossier administratif devra être constitué des éléments suivants :

- La lettre de présentation du Soumissionnaire ;
- L'attestation de conformité fiscale ;
- L'extrait de l'acte d'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et du Crédit Immobilier ;
- La domiciliation bancaire de l'entreprise ;
- La preuve de référencement comme certificateur par l'ISO pour la norme 27001.

2.4.2 DOSSIER TECHNIQUE

Le dossier technique devra être constitué des éléments ci-après :

- Les caractéristiques et les détails techniques des services proposés ;
- Une preuve d'exécution des prestations similaires ;
- Les qualifications des intervenants ;
- Le planning d'exécution des travaux.

2.4.3 DOSSIER FINANCIER

Le dossier financier devra être constitué du bordereau des prix unitaires dûment rempli.

Monnaie, prix de l'offre et fiscalité : Les prix seront libellés en francs CFA TTC.

3 REMISE DES OFFRES

Les offres devront être transmises sous plis fermés, en **cinq (05) exemplaires**, dont **une (1) copie originale** et **une (1) copie numérique sur support USB**, à l'adresse suivante :

Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC)
À l'attention du **Secrétariat de la Direction Générale**
Siège social aux Services Centraux de la BEAC B.P. 1917,
Yaoundé – République du Cameroun

Pour toute demande d'information complémentaire, veuillez contacter :

☐ : ali.rozi@gimac-afr.org

☐ CC : landry.evina@gimac-afr.org ; diane.lendjondjo@gimac-afr.org

3.1 INSTRUCTIONS GENERALES

Le soumissionnaire devra fournir une proposition complète et signée, comprenant tous les documents mentionnés au point 2. Toute information confidentielle devra être clairement identifiée comme « Confidentielle », notamment les données de nature commerciale, stratégique ou financière.

Un représentant dûment habilité devra signer et parapher toutes les pages de la proposition originale (technique et, le cas échéant, financière). Cette habilitation devra être justifiée par une procuration écrite, jointe à la proposition technique.

Tout ajout, rature ou surcharge devra impérativement être **paraphé** par le signataire habilité pour être recevable.

Les documents devront clairement indiquer leur nature « ORIGINAL » ou « COPIE ». En cas de divergence entre l'original et les copies, **l'original prévaudra**.

3.2 CONDITIONNEMENT DES OFFRES

Les propositions technique et financière doivent être soumises **dans deux enveloppes distinctes**, cachetées, puis insérées dans une **enveloppe extérieure scellée**, comme suit :

L'**enveloppe n°1** contiendra l'original et les copies de la **proposition technique**, avec la mention :

« **PROPOSITION TECHNIQUE – [Nom de la mission] – [Référence] – [Nom et adresse du soumissionnaire]** »
« **NE PAS OUVRIR AVANT LE 19 juin 2026 À 15H00** »

L'**enveloppe n°2** contiendra l'original et les copies de la **proposition financière**, avec la mention :


« **PROPOSITION FINANCIÈRE – [Nom de la mission] – [Référence] – [Nom et adresse du soumissionnaire]** »
« **NE PAS OUVRIR EN MÊME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE** »

L'**enveloppe extérieure** portera la mention

« **OFFRE – [Référence de la DAO] – [Nom et adresse du soumissionnaire]** »
« **NE PAS OUVRIR AVANT LE 19 juin 2026 À 15H00** »

Le GIMAC décline toute responsabilité en cas de perte, d'ouverture prématurée ou de mauvaise orientation d'une proposition non correctement cachetée et libellée.

3.3 DELAI DE RECEVABILITE

 La date limite de dépôt des offres est fixée le **19 juin 2026 à 15h00, heure de Yaoundé**. Toute offre reçue après cette échéance sera **déclarée hors délai**, écartée et retournée **sans avoir été ouverte**.

NB : Le respect de la confidentialité des soumissions est essentiel pour garantir l'équité et la transparence du processus. Tout dossier non protégé ne sera pas examiné.

Avant le début de l'exécution des travaux, le soumissionnaire sera tenu de signer un Accord de confidentialité avec l'Acheteur.

4 EVALUATION DES OFFRES

4.1 EXAMEN PRELIMINAIRE – RECEVABILITE DES OFFRES

Les dossiers administratifs et techniques seront déclarés recevables après vérification de l'ensemble des pièces exigées. L'Acheteur veillera à ce que chaque offre ait été remise par le soumissionnaire figurant sur la liste restreinte.

Les offres retenues devront répondre aux exigences de complétude et conformité à l'égard des dispositions du dossier de sélection. Elles ne doivent contenir aucune divergence, exception, objection, conditions ou réserve susceptible de :

- limiter la portée, la qualité ou les performances ;
- limiter les droits de l'Acheteur ou les obligations du soumissionnaire au titre du marché ;
- porter atteinte aux autres soumissionnaires ayant présenté des offres conformes.

Les offres non conformes seront rejetées et ne pourront faire ultérieurement l'objet de modifications.

4.2 EVALUATION TECHNIQUE

Seules les offres recevables après l'examen préliminaire seront évaluées techniquement, en intégrant des critères techniques et de coût.

Le GIMAC tolérera des irrégularités mineures ou vices de forme sans impact, à condition qu'ils ne désavantagent pas les autres soumissionnaires ni n'affectent le classement des offres. Les modalités détaillées de l'évaluation technique sont présentées dans le tableau ci-après.

Critères	Notes (pts)
Présentation de l'offre	05
Capacité technique du soumissionnaire	95
<i>Expérience dans la fourniture des prestations similaires</i>	10
<i>Organisation de l'entreprise</i>	10
<i>Conformité avec les termes de référence (TDR)</i>	50
<i>Expérience du personnel affecté au projet</i>	10
<i>Délai de livraison et transfert de compétences</i>	15
Total des points	100

4.3 EVALUATION FINANCIERE

Seules les offres ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 70 sur 100 seront évaluées financièrement.

Les offres dont la proposition financière aura été ouverte conformément au point I feront l'objet de vérifications afin de s'assurer que tous les éléments de l'offre technique existent dans l'offre financière et de détecter les erreurs de calcul. Ces erreurs seront rectifiées de la manière indiquée ci-après.

S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, ou entre les sous-totaux et le prix total, le prix unitaire ou les sous-totaux prévaudront et le prix total sera corrigé. S'il y a contradiction entre le montant indiqué en toutes lettres et le montant indiqué en chiffres, le montant en toutes lettres prévaudra. Si le Soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs, son offre sera rejetée.

Le GIMAC tolérera des différences mineures, des vices de formes ou des irrégularités, pour autant que ces différences ne portent pas préjudice aux autres Soumissionnaires ou n'affectent pas le classement des offres.

Le GIMAC pourra, à son gré, demander aux Soumissionnaires des éclaircissements sur leur Soumission, y compris en ce qui concerne les ventilations des prix unitaires. Les demandes d'éclaircissement et les réponses à celles-ci devront être présentées par écrit mais aucun changement de prix ou sur le contenu de la Soumission ne sera demandé, offert, ni autorisé, si ce n'est pour confirmer les corrections apportées aux erreurs de calcul découvertes par le GIMAC lors de l'évaluation des dossiers.

4.4 EVALUATION COMBINEE

4.4.1 PONDERATION

La pondération applicable pour le classement des Soumissionnaires est de **70 % pour l'offre technique et 30 % pour l'offre financière.**

Le score financier (Sf) pour chaque proposition est obtenu ainsi qu'il suit : $Sf = 100 \times (Fm/F)$, Fm représentant la meilleure proposition financière et F représente le montant de la proposition considérée. La meilleure proposition financière reçoit un score financier maximum de 100 points.

Le score technique (S_t) pour chaque proposition est la note obtenue suite à l'évaluation technique. Les propositions sont classées en fonction de leurs scores technique (S_t) et financier (S_f) pondérés ($T = 0,7$ et $P = 0,3$; $T + P$ étant égal à 1) :

$$S = S_t \times T\% + S_f \times P\%$$

L'offre ayant reçu le score technique et financier combiné le plus élevé, sera désigné comme la meilleure offre et sera retenue aux fins d'attribution du Marché.

4.4.2 DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est de quatre-vingt-dix (90) jours ouvrés au maximum à partir de la date de réception de la lettre d'attribution par le prestataire.

5 ATTRIBUTION DU MARCHÉ

5.1 CONDITION D'ATTRIBUTION

Le GIMAC attribuera le marché au soumissionnaire dont la proposition sera jugée la plus avantageuse sur les plans technique, fonctionnel et financier, conformément aux critères d'évaluation définis.

5.2 MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement au titre de ce marché sera effectué par virement bancaire selon les modalités ci-après :

- 40 % à la confirmation de la commande sur présentation de la facture et du bon de commande ;
- 50 % à la livraison du rapport de pré-certification, après signature du procès-verbal de réception ;
- 10 % à la remise du certificat, après signature du procès-verbal de réception définitive.

5.3 RECEPTION DES LIVRABLES

Les livrables seront réceptionnés par la Commission du marché. Elle portera sur la vérification du respect des caractéristiques techniques demandées. Un procès-verbal sera dressé à cet effet.

5.4 PENALITES DE RETARD

En cas de non-livraison des prestations intellectuelles commandées dans les délais prescrits, l'adjudicataire encourt une pénalité de retard de 0,5 % du montant du marché par semaine calendaire de retard dûment constaté, plafonnée à 10 % du montant global du marché. Lorsque ce plafond est atteint, l'Acheteur se réserve le droit de prononcer la résiliation pure et simple du marché.

5.5 REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige né de l'exécution du présent marché sera soumis d'abord au règlement à l'amiable. A défaut d'accord à l'amiable, il sera soumis à la Juridiction compétente de

l'Etat du Cameroun. Enfin, si ce litige persiste, il en sera de la compétence de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA (CCJA).

6 MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION

[Nom du Soumissionnaire]
[Adresse du Soumissionnaire]

[Lieu, date]

[Nom de l'Acheteur]
[Adresse de l'Acheteur]

[Réf. : XXX]

[Objet : XXX]

Monsieur le Directeur Général,

Nous, soussignés [nom du soumissionnaire], déclarons avoir pris connaissance de l'ensemble des documents constitutifs du Dossier d'Appel d'Offres restreint N° XXX/GIMAC/DG/2026 en date du XX/XX/2026, relatif à la conception d'une plateforme de collecte et de traitement des données pour le GIMAC.

Par la présente, nous nous engageons, dans l'éventualité où notre offre serait retenue, à procéder aux travaux de conception d'une plateforme de collecte et de traitement des données dans un délai de [indiquer le délai : jours, semaines ou mois], à compter du jour suivant la date de notification de la lettre d'attribution du marché. Cet engagement sera exécuté conformément aux exigences et spécifications techniques énoncées dans les Termes de Référence joints au dossier d'appel d'offres.

Notre Proposition qui comprend :

- Un dossier administratif ;
- Une proposition technique ;
- Une proposition financière.

est libellée en francs CFA TTC pour la somme de : [Indiquer les prix de la soumission en chiffres et en lettres].

Cette offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment, [nombre] jours après la date limite fixée pour la remise des plis.

La présente soumission complétée par votre notification d'attribution du marché, constituera un contrat nous obligeant réciproquement.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de notre considération distinguée.

[Qualité du Signataire]

[Signature]

[Nom du signataire]